



## **Déclaration préalable du SNUipp-FSU des Landes**

### **CAPD du 4 novembre 2014**

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les IEN, Monsieur le secrétaire général, Madame la chef de cabinet et Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Nous tenons tout d'abord à remercier les services de la direction académique pour le travail fait en amont de cette commission et l'envoi des documents en temps et en heure afin que les commissaires paritaires puissent effectuer sereinement leur travail de contrôle. Nous regrettons cependant que cet envoi ait eu lieu pendant les congés scolaires ne laissant que peu de possibilité de joindre les collègues pour jouer pleinement notre rôle de commissaire paritaire et pour y remédier, nous demandons un calendrier prévisionnel des instances.

En maintenant le gel des salaires des fonctionnaires, pour la cinquième année consécutive, le gouvernement continue cette politique d'austérité que les citoyens n'ont pas choisi et subissent chaque jour plus lourdement.

L'avancement reste donc un moment très attendu par nos collègues. Ils en espèrent un changement dans leur vie professionnelle et une reconnaissance de leur travail.

Malheureusement, il existe encore à ce jour beaucoup trop de différence entre les différents corps du premier et du second degré mais aussi au sein même du premier degré et c'est sans compter les retards d'inspection qui, malgré nos demandes répétées perdurent dans certaines circonscriptions... Tous les professeurs des écoles n'atteignent pas le 11<sup>ème</sup> échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. A peine 10% des enseignants des écoles partent en retraite en ayant bénéficié des indices de la hors classe alors que dans des corps comparables, comme celui des certifiés par exemple, le ministre a décidé de créer les conditions d'accès à tous les personnels à la hors classe. Pour compenser les effets de la décote, la possibilité pour tous les PE d'atteindre l'indice terminal devient urgente.

Le SNUipp-FSU des Landes tient à revendiquer ici, une fois encore, le système de promotion le plus équitable qui soit : l'avancement de tous au même rythme, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe. Les promotions se feraient alors automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteint, à l'instar de ce qui se passe dans le corps des inspecteurs et pour les directeurs d'établissement spécialisé, et ainsi, ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection dont on connaît les disparités malgré l'harmonisation à partir de la grille du correctif.